

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Esther Hartmann, François Lefort,
Mathias Buschbeck, Delphine Klopfenstein
Broggini, Frédérique Perler, Guillaume Käser,
Boris Calame, Yves de Matteis*

Date de dépôt : 20 mars 2018

Proposition de motion

**pour un accueil de la petite enfance au sein des HUG, équitable
et répondant aux besoins de l'ensemble du personnel**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la récente décision d'une prochaine réduction des horaires des crèches de Belle-Ideé et de Cluse-Roseaie, réduisant le temps de garde des enfants ;
- la fixation de tarifs différents selon les horaires d'occupation des crèches ;
- la responsabilité sociale de l'Etat à l'égard des employés travaillant aux HUG ;
- les horaires flexibles et particuliers effectués par le personnel soignant pour faire face à sa mission de service public ;
- la nécessité de garantir un accueil de la petite enfance dans les crèches d'entreprise des HUG qui réponde véritablement aux besoins du personnel,

invite le Conseil d'Etat

- à accomplir toute démarche auprès des HUG pour maintenir les horaires de leur crèche selon leur forme actuelle ;
- à œuvrer pour que la période de fermeture annuelle reste à une semaine par année ;
- à veiller à une égalité de traitement concernant les tarifs pratiqués dans les crèches envers l'ensemble du personnel ;
- à agir pour que la gestion du personnel des crèches respecte les normes légales.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les Hôpitaux Universitaires de Genève délivrent, comme vous le savez, des prestations de soins à la population 24 heures sur 24. Ces prestations indispensables à la population sont fournies par un personnel administratif et soignant à majorité féminine acceptant des horaires flexibles et variés.

Ce personnel se trouve de ce fait souvent confronté à des problèmes de gestion de la vie quotidienne dont l'un des principaux concerne la garde des enfants de jeunes âges.

Conscients de cette problématique, les HUG proposent un service de crèches aux horaires étendus jusqu'à 21 heures 30 et avec une seule semaine de fermeture annuelle. Cette offre répond ainsi en partie aux besoins du personnel.

Or qu'apprend le personnel des HUG, le 7 février ? La réduction des horaires des deux crèches des HUG. En effet, la crèche de Belle-Idée fermerait ses portes à 20 heures, celle de Cluse-Roseaie à 20 heures 15. De plus, la fermeture annuelle s'étendra sur trois semaines.

De plus, les tarifs se verront modifiés en faveur des personnes qui feront garder leur progéniture selon les horaires de bureau. Ceux-ci paieront en effet 10 pour cent de moins.

Cela nous semble inacceptable !!! Raccourcir les horaires et augmenter les périodes de fermetures, c'est compliquer la vie familiale du personnel soignant, d'employés qui accomplissent une tâche difficile et qui finissent souvent tardivement leur journée de travail. C'est ignorer la difficulté de nombreux parents.

Pratiquer des tarifs qui favorisent un type de personnel par rapport à un autre est injuste, punitif et discriminatoire. En effet, les personnes travaillant selon les horaires de bureau pourraient payer moins cher que le personnel soignant. Or, ce dernier est justement soumis de par la nature même de son travail à des horaires irréguliers. Il est ainsi sanctionné, alors qu'il rend possible l'accueil, des soins et un accompagnement indispensable à la population.

Quelles décisions absurdes !

C'est pourquoi nous demandons à ce que le Conseil d'Etat fasse toutes les démarches nécessaires au maintien de l'ouverture des crèches de Belle-Idée

et de Cluse-Roseraie aux horaires actuels, que la grille tarifaire soit identique pour l'ensemble du personnel et que la fermeture annuelle reste à une semaine par année. Cela, évidemment, en veillant à ce que les conditions de travail du personnel des crèches respectent les normes légales.